



## Etudiants en situation irrégulière

Par **Noam**, le **11/07/2011** à **19:13**

Bonjour,voila mon problème:

Je suis de nationalité tunisienne et j'ai obtenu mon bac au lycée français l'année dernière 2009-2010 avec une mention bien.

J'ai eu des problèmes pendant l'été qui ne m'ont pas laissé le temps de faire mon visa étudiant. Je suis donc venu en France en septembre avec un visa touriste pour m'inscrire à la fac et je comptait retourner en Tunisie pendant les vacances de décembre pour régulariser ma situation avec un visa étudiant.

Mais malheureusement j'ai perdu mon passeport avant mon départ et je n'ai pas pensé a faire de déclaration de perte. Je l'ai retrouvé une dizaine de jours plus tard mais entre temps mon délai d'autorisation de séjour en France avait expiré et je devais passer les partiels du 1er semestre, si je rentrait je ratais mon année et c'est à partir de là que ma situation s'est mise à empirer.

En février, je décide de rentrer à Tunis et d'essayer d'obtenir mes papiers, mais, à cause des évènements dus à la révolution je n'ai pas pu ,cette fois encore, m'y rendre.

Je n'ai donc pas de visa étudiant et je ne peux pas obtenir de carte de séjour à la préfecture car il en faut un.

J'ai eu mon année avec une mention assez bien et la fac m'a fait une attestation d'assiduité.

J'ai tout les papiers qu'il faut pour pouvoir rester en France: Contrat de location, compte bancaire, attestation de réussite scolaire.

Mais voila le visa étudiant semble indispensable et je suis dans une impasse je ne sais plus quoi faire et je panique !

Par **Domil**, le **11/07/2011** à **19:29**

Demandez à votre consulat une attestation consulaire qui remplace votre passeport pour la demande d'un titre de séjour étudiant

Par **Noam**, le **11/07/2011** à **20:10**

Mais j'ai déjà un nouveau passeport le seul problème est qu'on ma refuser le visa étudiant car

je suis rester plus longtemps en France que le visa touriste ne me l'autorisais et je me suis vue refuser la carte de séjour car je ne possédait pas de visa étudiant en venant en France.

Par **Domil**, le **11/07/2011** à **20:20**

Soit vous prenez un avocat pour faire un recours  
Soit vous retournez dans votre pays pour faire une demande de visa long séjour étudiant

Par **salim**, le **12/07/2011** à **02:08**

Bonsoir,

je ne connais rien en droit

j'avais un ami étudiant qui était venu avec un visa touriste et qui avait réussi sa 1ere année,

suite à ça, la direction de l'université est intervenue auprès de la prefecture et un titre de séjour étudiant lui a été délivré

vous avez réussi votre année avec mention malgré le problème de papiers, ce n'est pas donné à tout le monde

en outre vous étiez dans une ecole française, c'est un plus

il me semble etre déjà tombé sur un texte qui facilite la possibilité d'etudier en france quand on a été scolarisé dans un etablissement français à l'etranger

essayez de vous renseigner avant de déposer un dossier solide en prefecture